

L'expertise juridique
au cœur
du monde des affaires**L'ÉDITO**

L'Algérie aura son nouveau Code l'investissement avant la fin juin 2016. Annoncé depuis l'été 2014, le projet de code de l'investissement devra apporter plusieurs facilitations pour encourager l'industrie nationale en améliorant le climat des affaires. Il portera sur quatre volets essentiels: simplification des procédures, adéquation entre le système d'incitations et la politique économique, ajustement du cadre de régulation des Investissements directs étrangers (IDE) et révision du statut et des missions de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) laquelle devra jouer le rôle d'accompagnateur à l'investissement. L'actuelle loi sur l'investissement a été promulguée en 2001 et a été modifiée une douzaine de fois. La règle du 51/49 largement contestée n'est pourtant pas remise en cause.



Mohamed Oulkhour
head of CWA Maghreb

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE**ALGERIE****UNE AUGMENTATION DES TARIFS EST OBLIGATOIRE POUR SAUVER SONELGAZ**

Le nouveau ministre de l'énergie, ancien PDG de Sonelgaz, Nourrain Bouterfa a affirmé que le groupe énergétique national Sonelgaz a recensé pas moins de 8.000 cas de fraude et de piratage dans la consommation de l'électricité en 2015, chose qui coûté très cher.

A ce titre, M. Bouterfa a affirmé qu'une nouvelle hausse des tarifs d'électricité et de gaz est inéluctable, estimant également que le recours à l'endettement extérieur est inévitable pour financer ses projets.

Désormais à la tête du ministère de l'Énergie, M. Bouterfa affirme que sa nouvelle politique consiste à développer les énergies renouvelables dont le solaire et l'éolien, avec 60 milliards de dollars d'investissements sur 14 ans, et ce afin de préparer l'après-pétrole. Il s'engage aussi à restaurer la place de l'Algérie au sein de l'Opep et à reconquérir les parts de marché de Sonatrach sur le marché européen du gaz naturel.

Source : <http://www.algerie360.com/economie/economie-algerie/une-augmentation-des-tarifs-est-obligatoire-pour-sauver-sonelgaz/>

ALGERIE : LES ITALIENS, PREMIERS INVESTISSEURS ÉTRANGERS DANS LES HYDROCARBURES

Durant la période de 2010 à 2015, les groupes italiens étaient les premiers investisseurs étrangers dans le secteur des hydrocarbures en Algérie devant leurs concurrents britanniques, selon un bilan publié par le ministère algérien de l'Énergie dans sa revue consacrée à ce secteur. Durant la période précitée les investissements directs étrangers (IDE) dans les hydrocarbures en Algérie ont atteint 14,01 milliards de dollars (12,47 milliards d'euros), soit une moyenne de 2,3 milliards de dollars par an.

Et les investissements réalisés par les sociétés italiennes se sont élevés à 3,1 milliards de dollars.

Les compagnies britanniques suivent avec 2,1 milliards de dollars. Juste après arrivent les Etats-Unis arrivent avec 1,6 md de dollars suivis de la Norvège avec 1,5 md de dollars le Canada avec 0,9 md de dollars, l'Espagne et la France avec 0,7 md de dollars.

Source : <http://www.algerie1.com/actualite/algerie-les-italiens-premiers-investisseurs-etrange-dans-les-hydrocarbures/>

L'Agenda**REVADE****Alger, du 05 au 08 Octobre 2016**

La CACI organise en collaboration avec l'Agence Nationale des Déchets, la SAFEX et avec le soutien du Bureau d'Alger de la GIZ, le Salon International de la Récupération et de la Valorisation des Déchets Industriels « REVADE » et qui est dédié à la collecte, au tri, au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets industriels. Le salon REVADE se tiendra du 05 au 08 octobre 2016 au Palais des Expositions des Pins Maritimes d'Alger.

LOGISTICAL**Alger, du 23 au 26 Novembre 2016**

La CACI organise, en partenariat avec la SAFEX, le salon International du Transport et de la Logistique « LOGISTICAL », dédié à la chaîne logistique, au fret et au transport des marchandises. Le salon se fixe comme objectif principal de faire le point sur la situation de ce secteur, d'apporter des solutions aux entreprises dans la mise en place de plateformes logistiques et dans leurs relations à l'international en termes de logistique et de transport de marchandises en visant la réduction des coûts de la gestion logistique, de permettre la présentation d'une offre diversifiée des prestations des différents acteurs intervenant dans la chaîne logistique. Le salon LOGISTICAL se tiendra du 23 au 26 novembre 2016 au Palais des Expositions des Pins Maritimes d'Alger.

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR LA PERIODE ESTIVALE

L'Office national des aéroports (ONDA) a mis en place un dispositif d'accueil pour faire face à la période estivale. Après plusieurs réunions de préparation, un programme d'action a été défini et mis en exécution. Ainsi, les équipes d'exploitation aéroportuaire ont été renforcées par des agents portant des brassards «Assistance». Le personnel de l'Unité médicale et contrôle sanitaire aux frontières a également été intensifié. Pour sa part, la signalétique a été améliorée et simplifiée pour une meilleure orientation des passagers.

Le nombre de chariots a, enfin, été augmenté. Par ailleurs, depuis juin 2015, un service de comptoirs d'accueil et d'information, assuré en sous-traitance, permet aux passagers d'obtenir des réponses à leurs questions. S'y ajoute «le centre de relation client, opérationnel 24 heures sur 24.

Source : <http://lematin.ma/journal/2016/un-nouveau-plan-d-action-pour-la-periode-estivale/249039.html>

FINANCEMENT DES NOTAIRES: UN NOUVEAU FONDS VERRA LE JOUR

La CDG, la CNONM, la CCG et CIH Bank ont procédé mardi à la signature d'une convention pour la création d'un fonds de garantie pour le financement des notaires. Sous le nom de «Damane Notaires», ce fonds destiné à la garantie des financements des notaires en crédit sera bientôt créé sur la base d'une contribution financière, apportée à titre de dotation par la Caisse de dépôt et de gestion (CDG).

Le fonds, qui sera géré et administré par la Caisse centrale de garantie (CCG), intervient pour assurer la garantie des prêts d'investissement et de fonctionnement contractés par les notaires auprès de CIH Bank. Ces prêts

doivent bien entendu être «liés à l'activité professionnelle du notaire éligible», apprend-on auprès de la CDG qui précise que la signature de cette convention renforce sa volonté «d'élargir le partenariat existant avec les notaires à la sphère professionnelle et de les accompagner pour le financement de leur activité professionnelle».

A souligner par ailleurs qu'en plus de la garantie de la CCG, le fonds en question apporte une garantie additionnelle de 10 à 20% des prêts bancaires. Le tout permettra d'atteindre un seuil de garantie à hauteur 90%.

Il est sans rappeler également qu'en décembre 2013, la CDG et le CNONM avaient signé une convention de partenariat portant sur le développement de leurs relations mutuelles, établie dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi 32.09 relative à l'organisation de la profession de notaire, qui confie exclusivement à la CDG la gestion des fonds de tiers détenus par les notaires.

Source : <http://aujourd'hui.ma/economie/financement-des-notaires-un-nouveau-fonds-verra-le-jour>

PARTENARIAT ENTRE LA CGEM ET AKWA IMMO DEVELOPPEMENT

Ce partenariat, qui court sur l'année 2016, permettra aux dirigeants et salariés des entreprises membres de la confédération patronale à jour de leurs cotisations de bénéficier de tarifs préférentiels sur un ensemble de projets immobiliers d'Akwa Immo.

Les conventions signées à ce jour par la CGEM au profit de ses membres couvrent une diversité de domaines, notamment l'immobilier, l'hôtellerie, l'assistance et le service automobile.

Source : <http://lavieeco.com/news/economie/partenaire-entre-la-cgem-et-akwa-immo-developpement.html>

L'Agenda

LE SALON CFIA MAROC

Casablanca, du 27 au 29 Septembre 2016

Événement leader en son domaine depuis 1997, le CFIA réunit un ensemble d'expertises sans équivalent dans l'univers de l'agroalimentaire. Au Maroc, l'ambition de ses 250 exposants est de répondre aux attentes des industriels des IAA à tous les stades de la production, avec des solutions s'adaptant aux spécificités de chaque projet, contribuant ainsi à améliorer la performance des entreprises.

SIFEL MAROC AGADIR

Agadir, du 29 Sep au 02 Oct 2016

Le Sifel Maroc à Agadir est un salon professionnel et constitue une plate-forme idéale pour les échanges entre les distributeurs de l'industrie et ses clients. Les exposants ont la possibilité de vente directe, d'attirer de nouveaux clients et les dernières innovations du secteur, d'apprendre à connaître. Le Sifel Maroc aura lieu en 4 jours de jeudi, 29 Septembre à dimanche, 02 Octobre 2016 à Agadir.

MOROCCO HOME 2016

Casablanca, du 12 au 14 Octobre 2016

Salon international des textiles d'ameublement et des tissus. Morocco Home exposera entre autres, rideaux et tulle, linge de lit et couvertures, meubles et ameublement, textiles de cuisine, produits pour salle de bain, tapis, revêtements de sol & muraux.

Rendez-vous du 12 au 14 Octobre 2016 au Parc d'Exposition de l'Office des Changes (CICEC).

AUTRES RENDEZ-VOUS

A NE PAS MANQUER

SALON DE L'AUTO D'OCCASION DE CASABLANCA 2016

Casablanca, du 23 au 31 Juillet 2016

Le Salon de l'Auto d'Occasion de Casablanca est un événement annuel réunissant sous le même toit plus de 1000 véhicules d'occasion de différentes gammes et prix.



PETROFAC : RETOUR A LA NORMALE CETTE SEMAINE

Après la fermeture de ses portes depuis fin avril dernier, la Société pétrolière tuniso-britannique de prospection et d'exploitation énergétique (Petrofac) va reprendre ses activités au cours de cette semaine. En marge d'une réunion de travail, Mongi Marzouk, ministre de l'Energie et des Mines, a affirmé son engagement à conclure des contrats de travail entre les travailleurs diplômés du supérieur et les entreprises publiques dans lesquelles ils travaillent, et ce, afin de les recruter ultérieurement.

Il s'est engagé, également, à embaucher les 266 ouvriers, travaillant dans des sociétés de l'environnement de la région, dans le cadre d'une société de services qui sera financée par les sociétés pétrolières opérant sur l'archipel et à régulariser leur situation sociale.

Pour leur part, les représentants de l'UGTT ont appelé à recruter ces agents dans le cadre de la fonction publique dans les postes qu'ils occupent, tout en appelant les entreprises privées à contribuer à cet effort, ainsi qu'à créer une société environnementale pour recruter les autres agents.

Source : <http://www.leconomistemaghreb.com/2016/06/13/etrofac-retour-a-normale-courant-cette-semaine/>

TUNISIE- DEMARRAGE DES CONCERTATIONS SUR L'ITINERAIRE DU METRO LEGER DE SFAX

La société de métro léger de Sfax, dont le conseil d'administration a été installé en mai dernier, entamera dans les prochains jours, les concertations avec toutes les parties concernées sur l'itinéraire de deux lignes de métro prévues, selon le gouverneur de Sfax Habib Chaouat.

A noter que le projet du métro de Sfax est inclus dans le plan quinquennal de développement 2016-2020. Il sera réalisé sur quatre étapes, allant de 2016 à 2031 afin de mettre en place un réseau de transport collectif de 70 km composé de 5 lignes dont deux lignes de métro et trois lignes de bus.

Source : <http://www.tunisienumerique.com/tunisie-demarrage-des-concertations-sur-litineraire-du-metro-leger-de-sfax/295851>

RELANCE ECONOMIQUE : L'ETAT DOIT OSER CHANGER L'ARSENAL JURIDIQUE TUNISIEN

Le Centre d'études sur l'Islam et la Démocratie (CSID) a organisé aujourd'hui une conférence sur le thème « Où va l'économie tunisienne ? ».

Un bon nombre d'experts, des représentants des partis politiques et des députés ont participé à cette conférence. L'économie tunisienne est confrontée à une grave crise marquée par le creusement du déficit de la balance commerciale, de celle des paiements et du budget et par la forte dépréciation du dinar tunisien.

L'économie informelle représente à elle seule plus de 50% de l'économie nationale, ce qui exige une convergence vers le formel.

Dans ce même sens, il faut, selon ses termes, une décision politique qui émane d'une vision claire visant à améliorer l'environnement des affaires, promouvoir les PME et toute la chaîne de création de la valeur ajoutée.

Là c'est à l'Etat d'oser changer l'arsenal juridique tunisien qui touche l'investissement et toutes les activités économiques.

Source : <http://www.leconomistemaghreb.com/2016/06/18/jaloul-ayed/>

L'Agenda

FESTIVAL D'EL JEM EDITION 2016

Tunis, du 09 Juillet au 20 Aout 2016

La 31ème session du Festival d'ElJem se déroulera 9 Juillet au 20 août 2016 à partir de 22h.

Avec le Festival, l'amphithéâtre revit, mais il vit son époque: Les sons de la musique, caressants ou mordants, féconds ou arides, se sont substitués aux rugissements des fauves et aux cris des gladiateurs ou des suppliciés. Ceux qui ont eu l'occasion de venir à ElJem au cours du Festival, se sont laissés séduire par la synthèse, combien riche, entre la splendeur du monument et la beauté des musiques, dont il se pare un mois par an.

Le festival d'ElJem, c'est aussi l'expression d'une ambition : l'ambition d'être le symbole d'une vraie coopération internationale et l'ambition aussi de contribuer au développement d'ElJem et du tourisme culturel en Tunisie.

FESTIVAL MEDINA MUSIC FEST 2016

Hammamet, du 15 au 17 Juillet 2016

Le Festival Medina Music Fest 2016 se déroulera du vendredi 15 Juillet au dimanche 17 Juillet 2016 à Medina Mediterranea Yasmine Hammamet.

Medina Music Fest 2016 est un festival international qui rassemblera plusieurs genres musicaux. Plusieurs artistes de renommée nationale et internationale seront présents. Ce festival sera organisé à Medina Meditteranea Yasmine Hammamet par Geemick Entertainment & Medina Hammamet.

FESTIVAL MEDUSA FIRST EDITION SUMMER 2016

Hammamet, les 22 et 23 Juillet 2016

Pour la première fois avec un événement à taille humaine et centré sur la découverte musicale, une seule scène qui réunit une variation locale et internationale de DJ'S avec une programmation dans un esprit décontracté de la musique Electronique.

Des coups artistiques passionnément engagés avec un thème aquatique libre et une décoration maritime surprenante exclusivement en Tunisie.

Legal expertise
for global
business players





M A R O C

CLOTURE DES COMPTES BANCAIRES A VUE

Les comptes bancaires à vue avant la promulgation de la loi n°134-12 par le dahir n° 1-14-142 du 22 août 2014, pouvait prendre fin à la volonté du client et de l'établissement bancaire et la fermeture dudit compte n'était possible en cas de non alimentation par le client du compte pendant une certaine période.

Par contre, et conformément aux dispositions de la loi 134-12 modifiant l'article 503 du Code de Commerce, le client qui cesse d'alimenter son compte pendant une année à compter de la date du dernier solde débiteur inscrit en son compte donnera droit à la banque de mettre fin à son compte. Toutefois, celle-ci est tenue d'informer préalablement le client de cette clôture.

En effet, La banque doit, avant la clôture du compte, informer son client, par une lettre recommandée transmise à sa dernière adresse déclarée à son agence bancaire pour le permettre d'exprimer sa volonté de garder son compte dans un délai de 60 Jours à compter de la date de la notification.

REGIME JURIDIQUE DE LA DOMICILIATION DES ENTREPRISES

A l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation relative à la domiciliation des entreprises, à part une instruction n°1421 du ministère de la Justice qui plafonne à six mois la durée maximum de domiciliation chez un tiers. Toutefois, en pratique la durée de 6 mois n'est jamais respectée. Ainsi, la relation entre domicilié et domiciliataire reste soumise aux règles du droit commun.

Pour combler ce vide juridique, un projet de loi n°68-13 relative à la domiciliation des entreprises est en cours d'étude au sein des commissions parlementaires.

Les dispositions de ce projet de loi seront intégrées à la loi n°15-95, formant code de commerce dans la section II du chapitre II du titre IV du livre premier, est complétée par une sous-section II Bis.

Ce présent projet de loi a pour ambition d'asseoir un cadre juridique précis quant à la création des entreprises à travers la mise en place d'un contrat de domiciliation préétabli par texte réglementaire et la réglementation de l'activité de domiciliation.

Source : http://www.sgg.gov.ma/portals/0/AvantProjet/60/Avp_loi_68.13_fr.pdf



Emanation du cabinet d'avocats français Chassany Watrelot & Associés (3 bureaux en France : Paris, Lyon et Marseille), CWA Maghreb est un réseau constitué de cabinets d'avocats d'affaires et de sociétés de conseil juridique qui regroupe plusieurs entités juridiques rayonnant sur l'ensemble du territoire de l'Afrique du Nord : CWA Morocco, CWA Algeria, CWA Tunisia et CWA International.

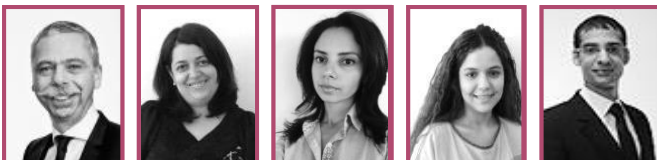
Présentes dans les plus grandes villes du Maghreb, ces entités réunissent des avocats et des juristes d'affaires qui non seulement maîtrisent parfaitement le droit local, mais interviennent également de manière habituelle sur l'ensemble des aspects juridiques des opérations transfrontalières.

CWA Maghreb constitue un ensemble cohérent de cabinets d'avocats et de sociétés de conseil juridique implantés dans les plus importants pays du Maghreb permettant d'offrir à une clientèle locale et internationale un ensemble de services juridiques de qualité. L'organisation du réseau CWA Maghreb repose sur des équipes locales capables, non seulement d'intervenir pour accomplir des prestations juridiques au sein du pays dans lequel elles se trouvent, mais également d'élargir leur intervention aux autres pays du Maghreb. Cette organisation transversale, sous la responsabilité de Mohamed Oulkhour, permet à CWA Maghreb de constituer rapidement et efficacement des équipes pluridisciplinaires aptes à traiter des dossiers importants dans n'importe quel pays du Maghreb.

www.cwa-maghreb.com



CWA
MAGHREB



Myriam Anouari ■ Karim Benhassni ■
Hicham Bensaoud ■ Amina Bouaziz ■
Philippe Chassany ■ Xavier De Jerphanion ■
Feriel Haddad ■ Hasnae Lachiri ■
Mohamed Oulkhour ■ Nassima Mayat ■
Mounir Sbail Tanji ■ Stéphanie Sekkat ■
Jérôme Watrelot ■ Kenza Yamani ■ Meryem
Zoubir ■ Loubna Zraidi ■

Immeuble Mazars
Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
TUNISIE
Tél : +216 71 860 235
cwa.tunis@cwassocies.com

17, Rue El Bouhtouri
Quartier Gauthier
20 060 Casablanca
MAROC
Tél : +212 522 220 070
Fax : +212 522 225 070
cwa.casablanca@cwassocies.com

Centre d'Affaires
eBusiness - Lot 43 B
90 000 Tanger
MAROC
Tél : +212 539 398 138
Fax : +212 539 398 181
cwa.tanger@cwassocies.com

1, Boulevard Amilcar Cabral
Quartier de la Marine
16 000 Alger Centre
ALGERIE
Tél : +213 21 439 443
Fax : +213 21 439 443
cwa.alger@cwassocies.com